



**UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS**  
**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**  
**DES CÔTES D'ARMOR**

**Madame la Sénatrice, Messieurs les Sénateurs des Côtes d'Armor :**

**Nous vous convions à voter la proposition de loi portant pour la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de la Première guerre mondiale !**

L'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor, à l'instar de sa confédération, a depuis sa création inscrit son action pour le mouvement pacifiste et internationaliste. Depuis plusieurs années, nous participons aux actions et aux rassemblements pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple dont, tout particulièrement, aux rassemblements symboliques organisés les 11 novembre à Méllionnec, en mémoire au citoyen François LAURENT, (conscrit, fusillé le 19 octobre 1914 pour l'exemple et réhabilité en 1933 ; suite à une très longue et laborieuse procédure, son nom a été gravé en place d'honneur devant 2000 personnes sur le monument aux morts de sa commune).

Durant la **Première Guerre mondiale**, dans toutes les armées impliquées dans le conflit, accusés le plus souvent de mutilations volontaires, d'abandons de poste ou de refus d'obéissance en présence de l'ennemi, des soldats (pour la plupart des réquisitionnés) ont péri sous les balles de pelotons d'exécution à la demande de juridictions militaires d'exception.

Nous réclamons la nécessaire réparation pour ces trépassés de l'injustice militaire. Les fusillés pour l'exemple ont été éliminés en dehors de tout cadre légal, par décisions hâtives d'officiers qui ont agi de façon totalement arbitraire, violant toutes les garanties procédurales les plus élémentaires auxquelles les soldats avaient droit.

Si des pays comme le **Royaume-Uni** ont reconnu l'injustice qui a frappé ces hommes, la **France** n'a jusqu'à présent pris aucune mesure officielle allant dans ce sens, alors même que le nombre des victimes est très élevé et que pour chaque réhabilitation individuelle, nous le savons par les rapports, elles ont fait l'objet de procédures longues et acharnées.

**Les familles des fusillés pour l'exemple furent X fois victimes.**

**Victime :**

- D'une justice militaire arbitraire, qui outre la mise à mort entraînait la mise au banc par la Nation,
- Des souffrances et de la barbarie de la guerre par la disparition d'un père, d'un fils, d'un frère, d'un être aimé, mais sans être victime de guerre.
- Que leur défunt soit désigné comme traître à la nation, entraînant la proscription de toutes prises en charge sociale de la république concernant veuves et orphelins.
- De l'opprobre populaire puisque mort comme des traîtres.
- Ainsi jetée à la misère, ...

Depuis plus de 30 ans maintenant, la revendication de la **Réhabilitation des Fusillés pour l'exemple de 1914-1918** est revenue sur le devant de la scène de l'opinion publique.

En l'absence de réponse satisfaisante et pour éviter que cette revendication tombe dans l'oubli, les partisans de la réhabilitation collective des Fusillés ont fait ériger un monument en leur mémoire, financé par souscription.

La **Confédération Général du Travail Force ouvrière** a participé officiellement à son inauguration le 6 avril 2019 ; celui-ci se trouve sur la ligne de front, à Chauny dans le département de l'Aisne.

Une nouvelle étape décisive vient d'être franchi, pour cette action philosophique et pacifique qu'est la demande de la « *Réhabilitation Collective des fusiliers pour l'exemple* ». Le 13 janvier 2022, l'**Assemblée nationale** a voté en première lecture la proposition de loi visant à réhabiliter les militaires « *Fusillés pour l'exemple* » durant la **Première Guerre mondiale**, déposée par quarante-quatre députés inscrits dans des groupes parlementaires différents.

Nous avons pris connaissance de la longue liste des **186 travailleurs et salariés, Fusillés pour l'exemple** lors du Premier conflit mondial (outre ceux pour lesquels la réhabilitation a été obtenues et outre ceux qui ont été fusillés pour mutinerie). (Voir ci-joint).

L'une des finalités du mouvement syndical international est la défense inconditionnelle des intérêts matériels et moraux des salariés, hier, comme aujourd'hui et demain. De ce fait, nous ne pouvons rester indifférents devant ce déni de justice commis contre de pauvres conscrits par des tribunaux militaires d'exception.

### **Nous demandons justice pour les 186 travailleurs (identifiés) exécutés par l'injustice militaire !**

Nous avons l'honneur de vous adresser cette requête à propos de la **proposition de loi N°356**, celle-ci devrait être soumise lors de la prochaine législature sénatoriale, à toute fin que, **104 ans après la terreur de la guerre de 14/18, soient réhabilités collectivement, les 639 Fusillés pour l'exemple de la Première guerre mondiale.**

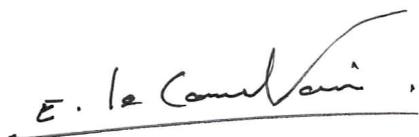
Nous vous demandons de voter **Pour ce texte**, ou en tout cas, de surtout ne pas voter **Contre**. Et permettre avec votre compréhension, que la Justice humaine passe et fasse disparaître cette atteinte mémorielle, qui est une mare de sang de plus sur l'honneur de l'Humanité et de la classe ouvrière que nous représentons.

Recevez l'expression de nos sincères salutations syndicalistes.

Pour l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor.

A St Brieuc, le 27 oct. 2022

Le secrétaire général, Eric Le Courtois

A handwritten signature in black ink, reading "E. Le Courtois", with a horizontal line underneath.

Copie au Préfet, aux députés et Maires des Côtes d'Armor, à tous les syndicats de la CGTFO 22.